

ASSEMBLÉE NATIONALE
7 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-2827

présenté par
Mme Moutchou, Mme Piron, M. Benoit, M. Berrios et M. Lam

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	100 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	100 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en place un système de mentorat à grande échelle en s'appuyant sur un vivier d'étudiants et de jeunes professionnels bénévoles pour les élèves à besoins éducatifs particuliers et les élèves en difficultés. Pour cela, il est proposé d'inscrire cette démarche dans le cadre de l'initiative Collectif mentorat fondé en 2019 et regroupant actuellement 73 organisations de développement du mentorat.

Pour cela, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 2 « évaluation et contrôle » du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour les affecter à l'action 6 « besoins éducatifs particuliers » du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré », à hauteur de 100 000 euros.